



SECTION



PUY-DE-DOME

« OSER ENSEMBLE POUR NE PAS SE RESIGNER SEUL » Léon JOUHAUX

e-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveau réseau de proximité : Le retour !

Le 06 juillet 2020 s'est tenu le groupe de travail national portant sur le nouveau réseau de proximité (NRP) dont nous avons relaté les grandes lignes dans notre compte-rendu du 1^{er} juillet 2020 intitulé : « Où sont les leçons de la crise ? »

FO-DGFIP a réclamé, lors de ce GT, des précisions chiffrées sur « l'avancée de la concertation » avec les élus. Comme souvent, la Direction Générale s'est montrée prudente, révélant simplement que des conventions avaient été signées avec plus de 50% des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans 15 départements contre moins de 50% des EPCI dans 48 départements....

Face à nos demandes répétées, la Direction Générale nous a transmis la liste des conventions signées à ce stade dans les territoires avec les élus.

A la lecture de ces informations, nous comprenons mieux la pudeur de notre Direction à communiquer sur ce sujet. En effet, une rapide analyse nous conforte dans notre perception d'une adhésion toute relative des élus au NRP :

- **Un taux de couverture des conventions départementales à 22%..**
- **Sur 1 266 EPCI, seulement 249 conventions signées ; soit un taux de couverture de 19,6% ..**
- **Il n'y a eu aucune convention EPCI signée dans un département sur deux ! Rappelons nous la présentation édulcorée, et donc fallacieuse, qui en a été faite lors du GT du 26 juin en parlant de conventions signées avec moins de 50% dans 48 départements !**
- **77 départements avec un taux de couverture « conventions EPCI » inférieur ou égal à 25%. A noter d'ailleurs que 64 de ces 77 départements n'ont pas signé de conventions départementales. !**

Ces chiffres attestent de l'autosatisfaction du Directeur général quant à la soi-disant large adhésion des élus locaux au NRP. C'est la méthode COUE.

Malgré tout, la technocratie reste sourde à toute remise en cause et tisse sa toile de SGC, de CDL, de suppressions de SIP et de SIE comme si de rien n'était. !

Pire elle utilise la crise pour conforter les soubassements de la réforme en usant d'arguments fallacieux !

Certes une convention est un document qui n'engage que la DGFIP et qui n'emporte pas d'obligation ni de contrainte pour les autres signataires, mais comment légitimer ce NRP avec si peu de ralliement ?

Lors de l'audition du Directeur Général devant la commission des Finances du Sénat le 2 octobre 2019, ce dernier affirmait qu'en 2020 les transformations de trésoreries en SGC ne se feraient qu'avec l'accord des élus, gageons qu'il en sera de même pour 2021...

Dans le Puy-de-Dôme, une seule convention sur le NRP a été signée avec la CCPL (communauté de communes Plaine Limagne) malgré les déplacements nombreux et les tentatives du directeur départemental pour vendre ce soi disant réseau de proximité.

Les déplacements récents du directeur, sous couvert de présentation du contrat 2020-2022, ont aussi pour objectif de prendre la température, en vue de relancer le NRP comme initialement prévu en 2021.

**Si le Directeur Général et ses responsables locaux ont
décidé de déconfiner le NRP,
F.O.- DGFIP n'a jamais confiné ses revendications et
continuera de porter le RETRAIT du NRP à tous les
niveaux !**